



Caserne : Questions-Réponses

1. Pourquoi une nouvelle caserne?

La caserne actuelle ne respecte pas les lois et règlements applicables pour un bâtiment de sécurité civile et pour la santé et la sécurité des pompiers. C'est le 3e projet depuis 2013.

Il y a un risque élevé de devoir fermer d'urgence la caserne actuelle. Un comité incluant le directeur des incendies, le directeur des opérations, la directrice générale et les professionnels mandatés a été constitué en 2021 afin d'élaborer le projet.

2. Est-ce que vous avez consulté la population?

En mai 2022, les élus ont tenu une soirée d'information pour expliquer les enjeux, les raisons du changement de site et la possibilité d'obtenir une subvention pour le projet.

En juin 2023, les élus ont organisé une soirée d'information pour présenter l'avancement, l'échéancier et le financement du projet, estimé à 8 M\$. La municipalité a reçu une lettre de présélection pour la subvention PRACIM en janvier 2023, et l'architecte de la FQM a présenté une esquisse.

Les présentations sont disponibles sur le site internet de la municipalité. À chaque séance du conseil, les élus ont répondu aux questions et parlé de l'avancement du projet.

Dans chaque rétrospective de l'année depuis 2021, la mairesse résume l'état d'avancement du projet.



3. Que se passe-t-il si la caserne actuelle ferme?

Nous devons faire appel temporairement aux casernes des environs et payer pour ce service.

Cependant, ces casernes sont trop éloignées, ce qui augmenterait le temps de réponse au-delà des normes, entraînant des dommages plus importants.

La municipalité pourrait être tenue responsable et poursuivie par les assureurs qui augmenteraient les primes, voire par les familles en cas de décès lors d'un incendie.

4. Pourquoi ne pas payer la Régie de Mont-Saint-Hilaire?

Il faudrait quand même construire une caserne avec au moins deux portes aux frais de la municipalité et acheter un camion selon les exigences de la Régie. De plus, il faudrait payer une quote-part annuelle, sans contrôle sur les coûts.

Exemple :

Saint-Mathieu-de-Beloeil : 3 075 habitants, 1 458 unités de taxation

Quote-part : 5,29738%

Coût en 2024 : 591 706 \$, soit 406 \$ par unité de taxation, plus une quote-part supplémentaire de 41 017 \$, pour un total de 434 \$.

Actuellement, le coût du service incendie est d'environ 210 \$ par unité de taxation.

5. Pourquoi une baie de décontamination?

Ce bâtiment est conçu pour durer plus de 30 ans. Les normes de protection de la santé des pompiers sont de plus en plus strictes. La loi N-9.2 adoptée en juin 2024 oblige le ministre à déposer un cadre national pour la prévention des cancers chez les pompiers, incluant des exigences comme la baie de décontamination. Il aurait été irresponsable de ne pas l'inclure.

6. Pourquoi avoir des premiers répondants?

Le ministère de la Santé et des Services Sociaux le recommande et finance la formation et l'équipement nécessaire, car les premiers répondants sauvent des vies en améliorant le délai de réponse des services préhospitaliers avant l'arrivée des ambulanciers.

À Saint-Charles, le temps de réponse moyen est d'environ 25 minutes.

7. Combien cela va-t-il nous coûter?

Le coût de construction est estimé à 8,1 M\$, la surveillance, les frais de financement temporaire, etc sont estimés à 1,4 M\$, la municipalité est admissible à une subvention de 5,1 M\$, qui sera versé à la fin des travaux, et a créé une réserve de 1 M\$.



Donc $9,5 - 6,1 = 3,4$ M\$ maximum à emprunter et financer soit 210 \$ annuellement par unité d'évaluation pour le remboursement du capital et des intérêts.

8. Quand la construction commencera-t-elle?

L'appel d'offres public sera lancé cette semaine. Le contrat sera accordé en janvier 2025 et les travaux débuteront en avril 2025, après le dégel.

Les travaux devraient durer un an, avec une ouverture de la nouvelle caserne prévue pour mai 2026.

9. Pourquoi n'y a-t-il pas eu plus de jours pour le registre concernant le règlement d'emprunt?

La tenue du registre est encadrée par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) aux articles 535 et suivants. C'est une procédure encadrée par la loi et nous devons suivre les exigences imposées pour l'avis, le nombre de jours, l'heure, etc.

Délai de publication de l'avis	Art. 539 LERM	Au plus tard le 5 ^e jour où se tient le registre. Registre tenu le 27 août Avis publié le 18 août
Durée du registre	Art. 535 LERM	Si moins de 500 signatures : 1 jour maximum 5 jours.
Heures du registre	Art. 536 LERM	De 9h à 19h sans interruption
Nombre de signatures	Art. 546 et 553 LERM	Méthode de calcul et calculateur sur le site du MAMH selon les personnes ha-

C'est la même chose pour l'adoption du règlement d'emprunt, l'art. 445 du Code municipal prévoit la procédure d'adoption.

10. Et si vous n'avez pas répondu à mes questions?

Vous pouvez poser vos questions aux élus à la fin de la séance du conseil. Il vous faudra vous identifier avec votre nom et adresse, limiter les préambules, et adresser vos questions de manière respectueuse.

Vous pouvez aussi consulter le site internet de la municipalité sous la section "Services aux citoyens" / "Service de prévention des incendies" pour les présentations de 2022 et 2023. Vous pouvez également contacter le bureau municipal du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30.